

Infos mars 2022

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : jpn.avocat@skynet.be

Assurance «responsabilité civile» des trottinettes électriques: les conseils d'un courtier sont indispensables.

Dans une étude intitulée «New Urban Mobility», l'institut belge de sécurité routière (Vias institute) constate que 50% des usagers de ces nouveaux moyens de déplacement ne sont pas au courant des implications en matière d'assurance et seuls 20% déclarent disposer d'une assurance «responsabilité civile».

En cas d'accident, cette situation risque de causer des drames financiers, les usagers non-assurés devant, dans certains cas, payer le dommage causé à des tiers de leur poche. Pour éviter une telle catastrophe, adressez-vous à votre courtier. Il vous aidera à faire le bon choix parmi les nombreux contrats d'assurance disponibles sur le marché.

Flambée du prix des carburants: trucs et astuces pour faire baisser votre consommation

- Le chauffage, le dégivrage arrière ou l'air conditionné augmentent la consommation de carburant (augmentation d'au moins 10% pour la seule climatisation). N'oubliez pas de les couper lorsqu'ils ne sont plus nécessaires. En été, stationner à l'ombre évite de devoir mettre la climatisation à fond.
- Veillez au bon entretien de votre véhicule: moteur mal réglé, filtre à air encrassé, embrayage usé, pression des pneus trop faible augmentent la consommation. Idem pour les pneus tout terrain ainsi que les pneus d'hiver: le printemps arrive et c'est donc le moment de remettre les pneus d'été.
- Une conduite sportive avec l'habitude de «monter dans les tours», et de rouler vite entraîne inévitablement une consommation plus élevée. Une conduite fondée sur l'anticipation permet de faire des économies (inutile d'accélérer si on voit de loin un ralentissement ou un feu rouge).
- L'utilisation d'un GPS permet d'emprunter le trajet le plus court. Le régulateur de vitesse permet de consommer moins.
- Couper le moteur lors des arrêts prolongés permet également de faire des économies. Les voitures récentes sont d'ailleurs équipées d'une aide à la conduite qui coupe le moteur à l'arrêt.
- Rouler «fenêtres ouvertes» pénalise l'aérodynamisme du véhicule et, par conséquent, augmente la consommation. Idem pour des accessoires tels un coffre de toit.
- Réservoir rempli à moitié et kit de regonflage à la place de la roue de secours diminuent le poids du véhicule et donc la consommation. Des objets lourds oubliés dans le coffre augmentent inutilement la consommation de carburant.
- Les petits trajets sont plus voraces que les autres car le moteur n'a pas le temps d'atteindre sa température normale de fonctionnement. Si possible, la marche et/ou le vélo constituent des alternatives intéressantes.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be